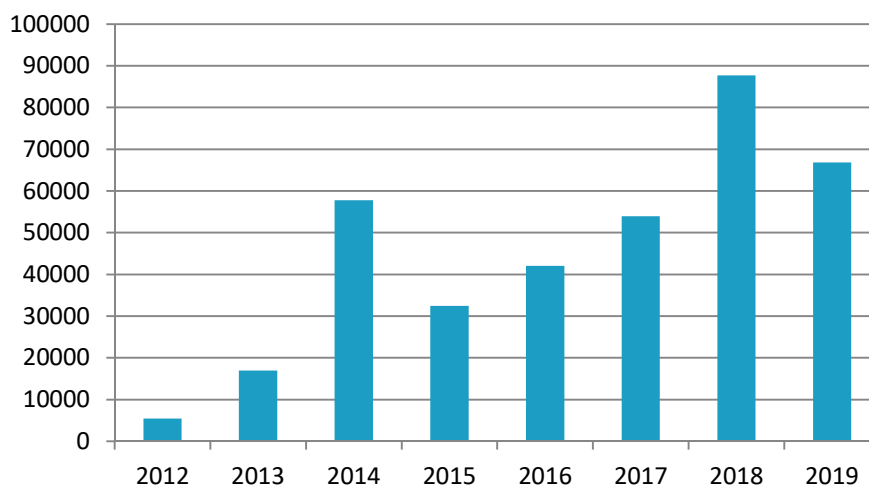


## RAPPORT FINANCIER 2019

### Volume d'activité

En 2019, le volume d'activités de l'Institut (total des dépenses du compte d'exploitation) est de 66 841 euros, en baisse (-24%) par rapport à 2018, qui était une année particulière du fait du dixième anniversaire de l'association. Ce montant est conforme au chiffre du budget prévisionnel 2019 (65 000 euros).



Evolution du volume d'activités (euros)

### Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation, résumé ci-dessous, est détaillé pages suivantes.

Charges	2019	2018	Produits	2019	2018
Achats et services extérieurs	32 962	52 345	Prestations	1 580	4 500
Impôts et taxes (form. prof.)	142	123	Subventions	40 000	73 000
Charges de personnel	33 736	34 212	Cotisations	26 678	8008
Charges financières (aggios)		8	Produits financiers	217	286
Autres charges		7	Autres produits	19	1 881
<b>Total charges (€)</b>	<b>66 841</b>	<b>86 694</b>	<b>Total produits (€)</b>	<b>68 494</b>	<b>87 675</b>
Résultat ( <i>excédent</i> )	1 653	981			

## Dépenses

Le détail des dépenses s'établit comme suit :

Nature des dépenses	2019	2018
Prestation informatique		432
Prestation vidéo		540
Impression documents	187	
Location salles et traiteurs	1 599	7 025
Achat livres, petit matériel, photocopies	703	
Location bureau superpublic	2 965	3 235
Hébergement web	140	128
Primes d'assurances	166	73
Cotisations	200	
Honoraires expert comptable	1 376	2 027
Voyages et déplacements	3 906	10 640
Téléphone	123	
Affranchissements	20	
Services bancaires	283	196
Salaires	25 812	24 616
Charges sociales*	8 059	9 596
Mise à disposition de personnel	21 300	28 050
Uniformation	142	123
Charges financières (agios)		8
Autres charges		7
<b>TOTAL</b>	<b>66 841</b>	<b>86 694</b>

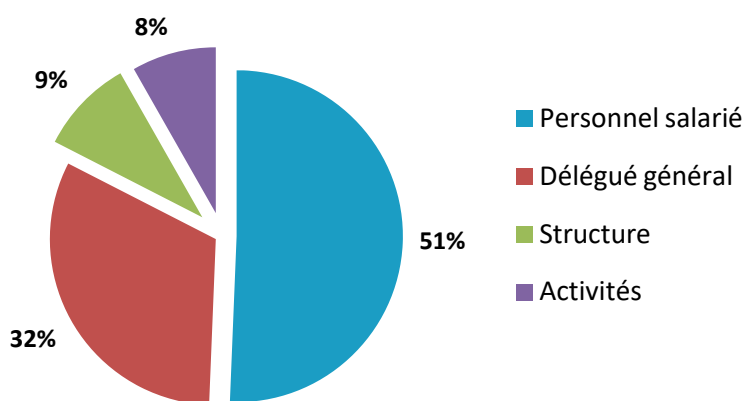
\* URSSAF, mutuelle, ASSEDIC, retraite, médecine du travail

L'évolution par rapport à 2018 est due principalement aux variations suivantes :

- 1) Une diminution des frais relatifs à l'organisation d'évènements, qui ont été moins nombreux et plus frugaux en 2019. Cela provoque une diminution de la location de salles et de traiteurs ainsi que des frais de déplacement des salariés, des administrateurs et des intervenants.
- 2) Une diminution du temps de travail du délégué général (40% d'un temps plein en 2018, 30% en 2019).
- 3) Dans une moindre mesure, la diminution des charges sociales.

Les honoraires du comptable n'ont pas diminué, mais le montant 2018 comprenait également une partie des prestations comptables de 2017.

La structuration des dépenses est la suivante :



- Personnel salarié : salaire et charges
- Délégué général : mise à disposition
- Structure : dépenses non affectables à une activité particulière (location de bureau, comptable, site internet, banque, assurance)
- Activités : dépenses affectables aux activités de l'association (déplacements, location de salles et traiteurs, prestataires...)

Les dépenses affectables à des activités particulières (rencontres, ateliers) sont détaillées ici :

Bordeaux	49
Lyon	141
Nantes	216
Lille	424
Grenoble	543
Toulouse	246
Montpellier	25
Paris	2 008
<i>Dont : CA et AG</i>	<i>1 206</i>
<i>10 ans ICPC</i>	<i>84</i>
<i>Garantir la concertation</i>	<i>57</i>
<i>Evaluation</i>	<i>193</i>
<i>Observatoire des Civic Tech</i>	<i>60</i>
<i>Observatoire des débats</i>	<i>335</i>
<i>Open Society Foundation</i>	<i>74</i>
<b>Total</b>	<b>4 235</b>

## Ressources

Les ressources de l'association sont constituées de :

### Subventions

La Fondation de France a attribué une subvention triennale à l'Institut pour la période 2017-2019, d'un montant annuel de 50 000 euros. En 2019, un montant de 40.000 euros a été effectivement versé et intégralement dépensé. Le solde de 10.000 euros est reporté à l'année 2020. Un reliquat de la subvention annuelle de 2018 avait été mis en réserve et n'a pas été dépensé (il apparaît en tant que produit constaté d'avance dans le passif du bilan).

### Cotisations

Le montant des cotisations 2020 (26 678 euros) est très sensiblement supérieur à celui de 2018 (8008 euros). Le nombre de cotisants individuels passe de 32 à 50 personnes mais, surtout, le nombre de personnes morales cotisantes passe de 11 à 17 et le montant moyen des cotisations augmente du fait de l'adhésion de plusieurs collectivités territoriales.

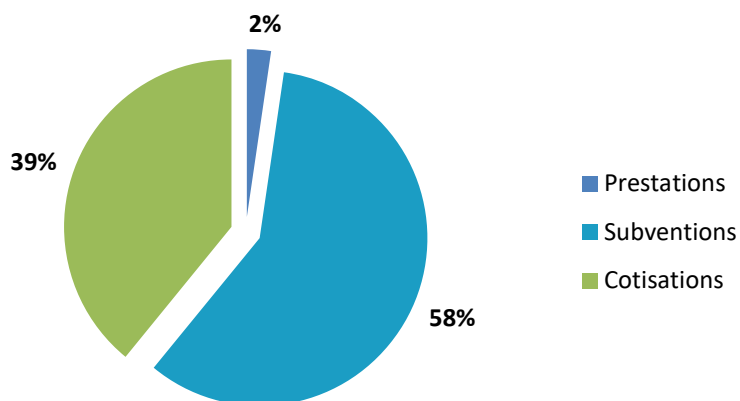
En 2019, les personnes morales ayant adhéré à l'Institut sont les suivantes : Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs ; Geysler ; Ifree ; Courant Porteur ; Res publica ; Mazars Alter&Go Concertation ; Planète Citoyenne ; Grenoble Alpes Métropole ; RTE ; Conseil Dép. de Haute Garonne ; Bordeaux Métropole ; Nantes Métropole ; Conseil Dép. de Loire-Atlantique ; Storengy ; Engie ; Conseil Dép. du Val-de-Marne ; SNCF Réseau.

Grâce aux cotisations, l'Institut augmente sensiblement sa capacité d'auto-financement. La part des cotisations dans le total des produits passe en effet de 16% en 2017 à 39% en 2019. Certes, cette proportion élevée est également due à une consommation plus faible que prévue des subventions, mais l'effort de diversification mené en 2019 a bien porté ses fruits.

### Prestations (vente de services)

Il s'agit d'interventions pour le Conseil départemental de Haute-Garonne, le CNFPT et le CAUE du Gard. Leur montant est faible en 2019 et leur part dans le budget est peu sensible (2%). L'effort de diversification, qui devra être poursuivi en 2020, peut aussi passer par une augmentation de ces ressources.

Le graphique suivant présente la part relative de ces ressources dans le budget 2019.



## Résultat

L'activité de 2019 dégage un excédent (1653 euros).

## Trésorerie

La situation de l'association est saine : pas de dettes ni de créances douteuses, pas de problèmes de trésorerie.

## Bilan

Actif	2019	2018	Passif	2019	2018
Créances	3 981		Report à nouveau	16 799	15 832
Disponibilités	29 408	23 874	Résultat	1 653	981
Charges constatées d'avance	14		Dettes fournisseurs	7 785	1 699
Immobilisations financières			Dettes fiscales et sociales	2 166	377
			Produits constatés d'avance	5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>33 404</b>	<b>23 874</b>	<b>Total</b>	<b>33 404</b>	<b>23 888</b>

Les dettes fournisseurs sont constituées de factures relatives à l'année 2019 mais non payées au 31 décembre, elles ont été régularisées en 2020. De la même façon, les dettes fiscales et sociales sont des charges sociales de 2019 réglées en janvier 2020.

Les produits constatés d'avance, qui constituent une réserve pour l'année à venir, se maintiennent en 2019.

Le report à nouveau, qui représente le fonds associatif, augmente légèrement en 2019 du fait du résultat positif de 2018 et augmentera donc de nouveau en 2020.

# PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2020

## Ressources

Les ressources prévisionnelles 2020 sont les suivantes :

- ▶ la Fondation de France nous a accordé pour l'année 2020 une subvention de 50 000 euros. Son éventuelle reconduction en 2021 et 2022 sera discutée en novembre 2020.
- ▶ Les produits constatés d'avance (5000 euros) viendront s'ajouter à cette somme, ainsi que la partie de la subvention 2019 non versée à cette date (10 000 euros).
- ▶ Le montant des cotisations des membres personnes morales devrait s'accroître du fait de l'adhésion de nouveaux membres (entreprises et collectivités territoriales).
- ▶ Le montant des prestations est incertain à cette date.

## Dépenses

L'évolution des dépenses pourrait être la suivante :

- ▶ Les dépenses de structure (location du bureau, internet, assurance, etc.) seront maintenues.
- ▶ Les frais liés au personnel salarié devraient être un peu supérieurs à ceux de 2019 du fait de l'augmentation de salaire de la chargée de mission, décidée fin 2019, et de ses frais de transport à partir de septembre 2020 dus à son changement de résidence.
- ▶ Le délégué général devrait pouvoir retrouver un temps de travail au sein de l'ICPC de l'ordre de 40% en 2020, ce qui conduira à une augmentation de cette dépense.
- ▶ Des indemnités de stage de l'ordre de 2500 euros sont prévues au budget.
- ▶ Les dépenses liées aux activités (location de salles, traiteurs, prestataires) vont diminuer sensiblement du fait de la crise sanitaire, ainsi que les frais de déplacement des administrateurs, en particulier les frais directement liés aux activités.

Sauf dépense importante et imprévue à cette date, l'équilibre financier sera assuré en 2020.

En 2021 et les années suivantes, la pérennité de l'association dépendra de la reconduction de la subvention de la Fondation de France, qui pèse sensiblement dans le budget de l'Institut. Des discussions sont engagées pour assurer leur reconduction et des recherches sont entreprises pour obtenir de nouvelles ressources.